

ASSEZ du blocage des salaires !
de la dégradation des conditions de travail !
des attaques contre notre statut de fonctionnaire d'État !

Tous en grève mardi 26 janvier

à l'appel de FO-FSU-CGT-SUD-SNLC-SNALC

*Conséquence d'un blocage quasi-ininterrompu de nos rémunérations depuis 2010,
nos salaires stagnent et notre pouvoir d'achat s'effondre.*

Depuis la mise en place en 2017 du PPCR (protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations que FO a refusé de signer), l'augmentation des salaires ne dépend plus de la seule inflation mais des indicateurs macro-économiques (la croissance du Produit Intérieur Brut, les taux d'intérêts directeurs du crédit des Banques centrales, l'indice des prix à la consommation, le taux de chômage...). Ainsi le gouvernement peut avancer tous les prétextes possibles pour poursuivre le blocage de nos salaires année après année.

Qu'a proposé le ministre avec son « Grenelle » ?

Une augmentation mensuelle allant de 35 € à 99 € pour à peine 30% des enseignants (entre le 2ème et le 7ème échelon de la classe normale). Rien donc pour 70% des enseignants ! **Rien non plus pour les AESH** rémunérés moins de 800 € par mois et auxquels le ministère refuse un statut d'agent de l'État !

On est très loin des 183 € indiciaires net par mois obtenus par les personnels hospitaliers et encore plus de l'augmentation de **20%** de la valeur du point d'indice qui serait **nécessaire pour compenser le pouvoir d'achat perdu depuis 20 ans** (désindexation des salaires par rapport aux prix de 2000 à 2010 et blocage depuis 2010).

*Face à des conditions de travail qui ne cessent de se dégrader
il faut un plan d'urgence pour l'École publique !*

Pour répondre à la grande difficulté scolaire, les **RASED** sont en nombre très insuffisant quand ils ne sont pas inexistantes depuis leur mise en extinction en 2008. Les pôles inclusifs d'accompagnement localisés (**Pial**) mutualisent les AESH, ce qui réduit partout l'aide, déjà insuffisante, aux élèves à besoins éducatifs particuliers.

De nombreuses classes ont des **effectifs chargés** avec de plus en plus de **problèmes de violence** auxquels aucune solution n'est apportée, sans parler des agressions pour lesquelles le « **pas de vagues** » continue.

Les moyens de remplacements sont toujours insuffisants et le recrutement de quelques CDD pour 3 mois ne répond ni aux besoins ni aux exigences de l'École publique.

La situation commande l'abaissement partout des effectifs, un plan de recrutements de personnels sous statut (enseignants, AESH, personnels de santé scolaire) et de formation de personnels spécialisés (Rased, ULIS).

*PPCR, loi de « transformation de la Fonction publique », formation en « constellations »,
modification du concours de recrutement et des missions des directeurs,
gestion de proximité des « ressources humaines », contre-réforme des retraites...*

**le gouvernement veut détruire le statut national de fonctionnaire d'État
qui garantit notre emploi, un déroulement de carrière, le droit à mutation,
notre indépendance professionnelle vis à vis des élus politiques...**

L'arbitraire s'installe : fini, depuis 2020, le contrôle des élus du personnel sur le mouvement, et en 2021 sur les promotions et changements de grade (Hors classe et Classe exceptionnelle) ; avec le PPCR, les accélérations de carrière et les passages à la hors-classe et à la classe exceptionnelle se font au bon vouloir de la hiérarchie, sur la base de critères subjectifs autorisant tous les passe-droits, sans réel recours possible !

Le nombre de places aux concours diminue, **l'embauche de contractuels** se développe : des CDD de 3 mois, sans perspective de titularisation ni de stagiarisation. **La nouvelle formation initiale** prévoit le déplacement du concours à la fin de la deuxième année de master (M2), retardant d'un an l'accès de nos futurs collègues au statut. Durant les deux années de formation en M1 et M2, le ministère mettrait en place l'alternance pour les étudiants qui auraient en charge **une classe avec des contrats d'un an** et des horaires hebdomadaires pouvant aller jusqu'à **13h par semaine**, rémunérés **moins de 700 € net** par mois...

La loi Rilhac prévoit de transformer les directeurs en **relais et contrôleurs de l'exécution par les enseignants de la politique du ministre**... avec notamment pour mission de **développer le rôle du Conseil d'école comme instance d'administration de l'école, d'imposer ses orientations aux enseignants**, sous la houlette des élus politiques locaux et des associations de parents comme dans les écoles privées.

Et après les CAPD Mouvement et Promotions, **les Comités d'Hygiène et de Sécurité sont voués à disparaître en 2022** (loi du 6 août 2019 de transformation de la Fonction publique).